

## Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Lotissement.** Sanction de l'édification d'une construction en violation du cahier des charges du lotissement  
**Urbanisme / Construction.** PLU et changement de destination soumis à autorisation
- 8 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Assurance sur la vie.** L'assureur ne peut modifier unilatéralement le contrat à son profit
- 9 FISCAL**  
**Impôts et taxes.** Obligations déclaratives relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive  
**Plus-values.** Plus-values à l'occasion d'apports en société : conditions du report d'imposition
- 12 PROFESSION**  
**Notaires.** Faits justifiant le refus du garde des Sceaux de nommer un candidat à la fonction de notaire pour insuffisance d'honorabilité  
**Notaires.** Convention collective du notariat : avis sur le dispositif de reconversion ou promotion par alternance PRO A

## À LA Une

### Exploitations agricoles en difficulté : modification du régime des aides

**D**e nombreux facteurs fragilisent les exploitations agricoles : crises météorologiques, économiques, sanitaires, instabilité des revenus des exploitants et problèmes de santé ou personnels.

Les procédures collectives classiques sont assez peu utilisées dans le secteur agricole. Le dispositif d'aides qui avait été mis en place par décisions de commissions européennes, dénommé AGRIDIFF, a été remanié et renommé AREA (aide à la relance des exploitations agricoles) en 2018.

En 2019, de nouveaux textes ont renforcé le suivi des exploitations en difficulté et leur prise en charge.

Un décret du 5 août 2022 modifie le dispositif en vue de simplifier les démarches et les procédures. Un arrêté du même jour fixe le contenu des aides. > **LIRE P. 1**